



## obligation de fournir une pièce d'identité pendant un stage?

Par **lil93**, le **20/07/2011** à **20:29**

Bonjour,

Je suis actuellement en stage de trois mois. A une semaine et demi de la fin de mon stage, Le directeur administratif et financier de l'entreprise où je suis me demande la photocopie de ma pièce d'identité( alors qu'il me l'a jamais demande avant) mais actuellement je ne peux le lui fournir car elle est en cours de renouvellement à la mairie. Il m'a dit que j'étais en situation irrégulière dans l'entreprise et m'a menacée d'annuler mon stage.

Suis-je obligé de fournir la photocopie de ma pièce d'identité lors d'un stage? Peut-il réellement annuler mon stage?

Cordialement,

Par **Domil**, le **20/07/2011** à **20:30**

Vous devez prouver votre identité, oui. Ainsi que votre nationalité française afin que votre employeur se prémunisse contre l'emploi d'un clandestin.

Si elle est en cours de renouvellement, vous avez toujours l'ancienne.

Par **lil93**, le **20/07/2011** à **21:58**

Non, je ne l'ai pas je l'ai perdu. Et il refuse sa photocopie pour cette raison.

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **01:41**

Vous n'avez pas une autre pièce d'identité (permis de conduire par exemple) ?